

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Institutions et  
vie politique

Sous matière :  
Intercommunalité

**OBJET :**  
**RECOMPOSITION DU  
CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE  
DE LA  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES  
CASTELNAUDARY  
LAURAGAIS AUDOIS  
L'ANNEE  
PRECEDANT CELLE  
DU  
RENOUVELLEMENT  
GENERAL DES  
CONSEILS  
MUNICIPAUX**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL  
EN DATE DU : 02.07.2019

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02.07.2019

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 15 JUIL. 2019

Séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2019,  
Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence  
de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

**Présents** : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-  
Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline,  
GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, GARRIGUES Michel,  
GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine,  
BARTHES Chantal, BUSTOS Jean-Paul, LINOu Stéphane, CHOPIN Marie-Christine,  
THOMAS Guy, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel,

Formant la majorité des Membres en exercices.

**Procurations :**

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,  
Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme BARTHES Chantal,  
Mme BESSET Jacqueline donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES  
Nicole,  
M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,  
Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,  
Mme EL KAHAZ Sarah donne procuration à M. TAURINES André,  
Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GRIMAUD Bernard,  
Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOu Stéphane,  
Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

**Absente :**

Mme ISSALYS Jeanne,

**Secrétaire** : Mme CHABERT Sabine,

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que dans la perspective du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020, les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ont l'obligation légale de recomposer les conseils communautaires.

L'article L. 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre et la répartition des sièges sont établis en fonction de la population municipale de chaque commune en vigueur 2019 selon deux possibilités :

- le droit commun qui s'applique en tenant compte de la population, d'un représentant minimum par commune et des 10% des sièges complémentaires. Ce mode de répartition est celui appliqué actuellement ;
- un accord local qui nécessite un accord des conseils municipaux permettant que le nombre total de sièges répartis entre les communes ne peut excéder plus de 25% la répartition des sièges obtenue en fonction de la population.

VU la délibération n°20190093 en date du 27 mai 2019 du conseil communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ayant opté pour une recomposition de son organe délibérant 2020 selon le droit commun.

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal afin de se prononcer sur cette répartition de droit commun.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**SE PRONONCE** favorablement à la recomposition du conseil communautaire 2020 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois selon le droit commun.

**PRECISE** que le conseil communautaire 2020 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois sera composé comme suit :

AIROUX	1
BARAIGNE	1
BELFLOU	1
CASTELNAUDARY	24
CUMIES	1
FAJAC LA RELENQUE	1
FENDEILLE	1
GOURVIEILLE	1
ISSEL	1
LA LOUVIERE LAURAGAIS	1
LA POMAREDE	1
LABASTIDE D'ANJOU	3
LABECEDE LAURAGAIS	1
LASBORDES	1
LAURABUC	1
LES CASSES	1
MARQUEIN	1
MAS SAINTES PUELLES	2
MAYREVILLE	1
MEZERVILLE	1
MIREVAL LAURAGAIS	1
MOLLEVILLE	1
MONTAURIOL	1
MONTFERRAND	1
MONTMAUR	1
PAYRA SUR L'HERS	1
PEYREFITTE SUR L'HERS	1
PEYRENS	1
PUGINIER	1
RICAUD	1
SAINT MARTIN LALANDE	2
SAINT MICHEL DE LANES	1
SAINT PAPOUL	1
SAINT PAULET	1
SAINTE CAMELLE	1
SALLE SUR L'HERS	1
SOUILHANELS	1
SOUILHE	1
SOUPEX	1

TREVILLE	1
VERDUN LAURAGAIS	1
VILLEMAGNE	1
VILLENEUVE LA COMPTAL	2
TOTAL	71

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.  
Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 08 juillet 2019.



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

12 JUIL. 2019

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

11 JUIL. 2019

Par publication le :

15 JUIL. 2019

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

p/v



Hervé ANTOINE